



Syndicat départemental
de Paris du SNPREES-FO
Tour 65 5^{ème} étage
4, Place Jussieu - Case courrier 214
75 252 PARIS CEDEX 5
Téléphone - 01 44 27 33 69 - Fax 01 44 27 33 37
Mail : fo75@free.fr

PROMOTION DES ITRF : STOP AU CLIENTELISME !

Malgré l'existence d'une circulaire de gestion qui encadre les promotions des personnels ITRF (= tableau d'avancement, liste d'aptitude), on assiste depuis des années à des dérives dans l'application des procédures de promotion.

On constate que les dossiers individuels ne sont pas étudiés dans les Groupes de Travail (GT) académiques, ni dans les Commissions Paritaires d'Etablissement (CPE). De ce fait, les critères de promotion prévus par la Note de gestion (= *Note de service n°2016-169 relative à la carrière et mobilité des ITRF*) ne sont pas pris en compte dans le choix des agents promus (notamment le parcours professionnel). Des critères plus opaques semblent guider les choix de l'Administration...

FORCE OUVRIERE rappelle qu'aucun syndicat (fut-il « *en odeur de sainteté* ») ne doit se substituer à l'Administration pour imposer des choix individuels de promotion. Les Organisations Syndicales doivent siéger pour veiller au respect de l'équité dans le traitement des dossiers de promotion par l'Administration.

FO rappelle également que tout agent promuable doit être informé par l'Administration (et dans des délais raisonnables) du passage de son dossier devant les instances ad-hoc. De même, tout fonctionnaire (promu ou non) dont le dossier à été discuté dans ce groupe de travail doit être informé par l'administration de la décision rendue et motivée, à la suite de l'examen de son dossier par le GT.

FORCE OUVRIERE alerte l'ensemble des agents du Rectorat de Paris :

NON à l'opacité et au clientélisme !

Retour à l'application de la procédure prévue par la Note de Gestion !

Rétablissement de la garantie d'examen de tous les dossiers !

OUI à l'équité de traitement des dossiers de promotion !

--	--	--